

L'INFOLETTRE DE LA SECURITE ROUTIERE

N°2 - Février 2024

LE MESSAGE DE PREVENTION DU MOIS

FAIRE LES CONTRÔLES DE SON VÉHICULE POURQUOI ?

- **POURQUOI** ET A QUELLE FRÉQUENCE ?

Pour éviter toute mauvaise surprise, faites les différentes vérifications régulièrement, par exemple une fois par mois et systématiquement avant un long trajet. N'attendez pas qu'un témoin d'alerte s'allume sur votre tableau de bord.

- **LESQUELLES ?**



Vérifier le niveau d'huile moteur

Vérifier son huile moteur régulièrement permet un fonctionnement optimal de votre véhicule, allonge sa durée de vie et réduit les risques de pannes et de casse de pièces du moteur.



Contrôler le niveau du liquide de frein

Avec un niveau trop faible, le freinage sera plus lent, voire impossible dans les cas les plus graves.



Vérifier le niveau de liquide de refroidissement

Le radiateur s'abîme rapidement à cause d'une utilisation intensive et la courroie de distribution peut subir une corrosion prématurée de ses poulies et galets.



Garder un bon niveau de lave-glace

Rouler sans liquide lave-glace entraîne une mauvaise visibilité due à l'impossibilité de nettoyer le pare-brise.



Vérifier régulièrement vos essuie-glaces avant et arrière

Des balais en mauvais état peuvent endommager les vitres (rayures). Les couinements, les traces et ou mauvaise évacuation de la pluie, sont des signes qu'il faut remplacer les essuie-glaces.



S'assurer du bon niveau du liquide de direction assistée

un niveau de liquide trop faible peut causer de sérieux dommages aux composants en fonctionnement et les réparations peuvent être coûteuses.



Vérifier la pression des pneumatiques

- Si la pression du pneu est trop basse, les caractéristiques de la conduite de la voiture seront plus faibles et la maniabilité en souffrira en cas, par exemple, d'aquaplanage. Une pression basse des pneus augmente également les distances de freinage.
- Une pression trop élevée entraîne une surface de contact réduite au sol augmentant ainsi les distances de freinage, une sensibilité aux chocs accrue : les nids de poule, une route abîmée risquent de dégrader encore plus la bande de roulement et une usure irrégulière qui peut entraîner un remplacement prématuré de vos pneus.



Vérifier l'éclairage

Feux de jour, feux de position, feux de croisement, anti brouillard avant et arrière ainsi que les feux de plaques d'immatriculation. Il est important de bien voir et d'être bien vu.



Le contrôle technique ne remplace pas les contrôles à faire régulièrement sur sa voiture



Bien que le contrôle technique soit nécessaire, ce dernier ne fait pas office d'entretien.

Le contrôle technique est comme son nom l'indique un examen de contrôle du véhicule à un moment précis.

Obligatoire, il vise à déterminer si le véhicule est en mesure de circuler sur route ouverte à la circulation publique en conformité avec les autorités. Il permet d'identifier les défaillances susceptibles de porter atteinte à la sécurité des usagers de la route et à l'environnement. Ce contrôle est réalisé dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par le préfet. Le contrôle technique s'applique aux véhicules automobiles de plus de 4 ans, dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes et aux véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles à moteur (date du contrôle en fonction de la date d'immatriculation).

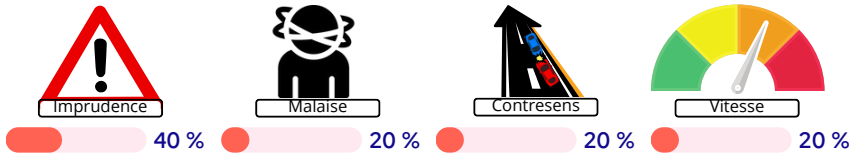
LE BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ - JANVIER 2024

(Source : Observatoire Départemental de Sécurité Routière - données non consolidées)

Les chiffres du mois

Janvier			
	2023	2024	Ecart
Accidents corporels	64	67	5%
Tués	5	5	0%
Blessés	81	87	7%
dont Blessés hospitalisés	12	24	100%

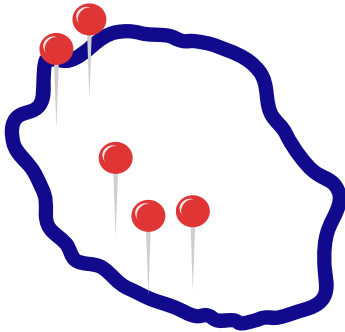
PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS MORTELS



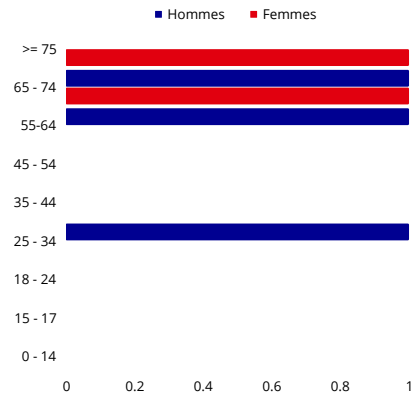
TUES PAR MODE DE DEPLACEMENT



LA CARTE DES ACCIDENTS MORTELS



TUES PAR AGE ET PAR SEXE



Suspensions administratives par infraction (comparatif 2022/2023)

Année	Vitesse	Alcool*	Stupéfiants	Total des suspensions	dont EAD*
2022	182	1483	783	2448	253
2023	142	1377	883	2402	209
Evolution	-22%	-7%	+13%	-1,9%	-17%

*En l'attente d'un jugement, le recours à l'EAD sur décision du préfet constitue une alternative à la suspension de permis. En d'autres termes, l'EAD permet de maintenir la possibilité de conduire sous condition et contrôle pour la personne ayant été contrôlée en état d'alcoolémie au volant.

Opération "routes bleues"

Dans le cadre du plan départemental de contrôle routier de la préfecture, une opération concertée Police Nationale et Gendarmerie Nationale a été menée le 08 décembre 2023 sur l'ensemble du département afin de lutter contre l'insécurité routière.

👉 Bilan de ces opérations :

👤 56 policiers et gendarmes engagés dont 🏍️ 18 motocyclistes,

🚗 513 infractions dont 25 délits,

📱 139 téléphones au volant,

🚗 208 excès de vitesse,

🚚 22 véhicules mis en fourrière

👤 Ce type d'opération sera renouvelée tout au long de l'année 2024 pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route



securiteroutiere.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

